



## COMMISSION EUROPÉENNE

*Bruxelles, le 3.4.2020  
C(2020) 2171 final*

*Monsieur le Président,*

*La Commission tient à remercier le Sénat pour son rapport d'information sur le suivi des positions européennes qu'il a adoptées entre octobre 2018 et septembre 2019. Ce rapport donne un aperçu détaillé et très utile du contrôle parlementaire exercé par le Sénat sur un grand nombre de dossiers européens.*

*La Commission apprécie vivement les contributions fournies par les parlements nationaux dans le cadre du dialogue politique, et note que le Sénat est resté en 2019 l'une des chambres nationales les plus actives à cet égard.*

*Elle tient compte de ces contributions, en particulier au cours du processus législatif, lorsqu'elle assiste aux négociations de ses propositions entre le Parlement européen et le Conseil.*

*La Commission s'efforce de fournir des réponses publiques précises, argumentées et actualisées aux avis qu'elle reçoit, et ce si possible dans le délai de trois mois qu'elle s'est fixée. Elle se félicite de constater que le Sénat reconnaît ces efforts, en relevant dans l'ensemble une amélioration de la qualité de ces réponses et une réduction du délai de réponse. Elle prend également bonne note des cas où le Sénat aurait souhaité une réponse plus complète à ses avis.*

*Suite aux conclusions de la task-force sur la subsidiarité, la proportionnalité et 'faire moins mais de manière plus efficace', la Commission a pris différentes mesures concrètes pour permettre aux parlements nationaux d'exercer un contrôle encore plus efficace en matière de subsidiarité. Elle a ainsi déduit, pour la première fois, la période de Noël (2019) / Nouvel An (2020) du calcul des huit semaines dont disposent les parlements nationaux pour présenter des avis motivés, et est également prête à fournir des réponses globales plus visibles aux parlements nationaux lorsqu'un nombre*

*M. Jean BIZET  
Président de la commission  
des affaires européennes du Sénat  
Palais du Luxembourg  
15, rue de Vaugirard  
F – 75291 PARIS*

*cc. M. Gérard LARCHER  
Président du Sénat  
Palais du Luxembourg  
15, rue de Vaugirard  
F – 75291 PARIS*

*significatif d'entre eux partage les mêmes préoccupations, même si le seuil du « carton jaune » n'est pas atteint. Elle n'a toutefois reçu aucun avis motivé depuis le début de l'année 2019, ni du Sénat, ni d'un autre parlement national.*

*Comme annoncé dans son programme de travail pour 2020, la Commission adoptera une communication sur l'amélioration de la réglementation qui s'efforcera en particulier de réduire les charges portant sur les citoyens et les entreprises et d'appliquer la grille d'évaluation de la subsidiarité à toutes ses propositions.*

*La Commission se réjouit que son rapport annuel 2018 sur l'application des principes de subsidiarité et de proportionnalité et les relations avec les parlements nationaux ait retenu l'attention du Sénat. Le rapport portant sur l'année 2019, qui sera adopté au deuxième trimestre 2020, couvrira de la même façon en un seul document l'application des principes de subsidiarité et de proportionnalité et les relations avec les parlements nationaux pendant cette période.*

*Je me réjouis, par avance, de la poursuite de notre dialogue politique.*

*Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.*

*Maroš Šefčovič*  
*Vice-président*

**AMPLIATION CERTIFIÉE CONFORME**  
Pour la Secrétaire générale,

**Jordi AYET PUIGARNAU**  
Directeur du Greffe  
**COMMISSION EUROPÉENNE**